



Plus-value division terrain après succession

Par **Bouiller Antoine**, le 15/11/2017 à 21:52

Bonjour,

Mon frère et moi sommes propriétaire d'une maison sur un terrain de 1500m² en indivision suite à la succession de la maison de notre grand-mère en 2003.
Le montant déclaré au moment de la succession était de 90k€.

Aujourd'hui, nous souhaitons garder la maison où nous avons des locataires et vendre le terrain restant. Nous cherchons à faire 3 lots de 500m². 2 lots pour vendre, le dernier que nous garderons.

Après avoir reçu une réponse favorable de la mairie au certificat d'urbanisme, nous avons donc 2 terrains. L'un est nu et constructible, l'autre est aussi constructible mais dispose d'une maison abandonnée.

Quelle sera la plus-valu immobilière sachant que nous pensons vendre les terrains 30k€ chacun ?

L'agent immobilier me parle d'une exonération de 30k€ par an, ce qui voudrait dire qu'il faudrait vendre les 2 terrains sur 2 ans.

Merci pour votre aide.

Cordialement,

Antoine.